

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 NOV 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.00506 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de sept (07) élèves Assistants des Affaires Culturelles, session 2019.

Ce sont :

**ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES**

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	DABIRE KIANVOUROHIB	000513	B12037281	25/05/92
2	GANNEMTORE IDRISSE BEN	002930	B9542759	09/04/87
3	KABORE ABDOUBRAHIM	000464	B5677286	28/12/93
4	KABORE IBRAHIM	005131	B5499416	29/04/92
5	KEITA DAMASE	004636	B1759407	11/03/88
6	LY HAMADOU	003100	B6595378	06/08/88
7	TINDANO DIABENA	005188	B5454931	31/12/86
8	TRAORE KAYATOU	002948	B5242405	06/02/90
9	YAMEOGO IGOR HERMANN	003190	B6374647	05/06/92
10	ZONGO LAMOUSA RALAIKOAGUIDA	004333	B7641703	31/12/94

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

**ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES**

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE